

PROGRAMME CONDENSÉ FORMATION CQP APS INITIAL.

OBJECTIF GENERAL :

- Acquérir les connaissances et les compétences pour exercer des activités de sécurité privée au sein de tout type d'entreprise ou organisme privé ou public.

➤ PREREQUIS

- Être en possession d'une Autorisation préalable ou autorisation provisoire, OBLIGATOIRE, délivrée par le CNAPS.
- Niveau de Français correct, lu, écrit, parlé, compté, (test d'entrée en formation), niveau B1.

➤ DUREE : 25 jours – 175H (théorie, pratique et examen)

➤ NOMBRE DE PARTICIPANTS : 4 minima et maxima 12 + 3 candidats ajournés précédemment

➤ MOYEN PEDAGOGIQUES

Salle de formation équipée : SSI pédagogique, centrale intrusion, centrale de vidéosurveillance, outils informatiques, moyen de communication...

➤ PROGRAMME DE FORMATION :

• **Socle de base : 41 Heures.**

- **UV 1** : module secourisme 14h.
- **UV 2** : module environnement juridique 16h.
- **UV 3** : module gestion des conflits 5h.
- **UV 4** : module stratégique 6h.
- **Module environnement juridique, 5H. En complément avec le tronc commun.**
- **Module gestion des conflits, 9H. En complément avec le tronc commun.**
- **Module stratégique, 2H. En complément avec le tronc commun.**
- **UV 5 - Module prévention des risques incendie, 7H. Initiation au risque incendie.**
- **UV 6 - Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7H.**
- **UV 7 - Module sensibilisation aux risques terroristes, 13H.**
- **UV 8 - Module professionnel, 45H.**
- **UV 9 - Module Palpation de sécurité et inspection des bagages, 7H.**
- **UV 10 – Module surveillance par moyens électroniques de sécurité 7H**
- **UV 11 – Module gestion des risques 11H**
- **UV 12 – Module évènementiel spécifique 7H**
- **UV 13 – Module gestion des situations conflictuelles dégradées 7H**
- **UV 14 – Module industriel spécifique 7H**

➤ EXAMEN

- Tous les modules sont validés par un examen organisé et présidé par un jury composé de 3 personnes composé, à minima, de deux personnes représentant les activités privées de sécurité concernée extérieures à l'organisme de formation FORMOSECOURS.
- **Evaluation théoriques - pratiques – secours à personnes.**

Recyclage et formations complémentaires :

- Recyclage du certificat SST tous les deux ans
- *Recyclage de la formation à prévoir avant la demande de renouvellement de la carte professionnelle (tous les 5 ans) selon le Décret n° 2017-606 du 21 avril 2017 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité.*

Responsable pédagogique : M. CAMUS Sébastien 04.90.60.73.16

Délais d'accès : 2 mois, sous réserve de la validation du dossier CNAPS, et du nombre minimum de candidats requis.

Date de session : Voir site internet www.formosecours.fr